

Enfants migrants exposés au risque d'abus sexuels

Hongrie Le Conseil de l'Europe rappelle Viktor Orbán à l'ordre.

Véronique Leblanc
Correspondante à Strasbourg

La nouvelle loi hongroise destinée à durcir les procédures relatives à la gestion des frontières peut potentiellement exposer les enfants migrants au risque d'exploitation sexuelle, affirme le Conseil de l'Europe (COE) dans une lettre adressée au Premier ministre Viktor Orbán et signée par Claude Janizzi, président du comité de Lanzarote du COE. Ce comité est en charge de la mise en œuvre et du suivi de la Convention du même nom.

Adoptée en 2007, celle-ci est à ce jour l'instrument juridique international le plus complet en matière de protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. La Hongrie l'a signée en 2010 et ratifiée en 2015 mais la nouvelle loi s'en éloigne dangereusement, souligne le courrier rendu public ce vendredi.

Enfants traités comme des adultes

Selon cette nouvelle législation, les enfants migrants non accom-

pagnés et âgés de 14 à 18 ans seront considérés comme des adultes et ne bénéficieront donc pas de mesures de protection spécifiques telles que la désignation d'un tuteur, souligne Claude Janizzi. Ils seront dès lors placés dans des zones de transit où ils se trouveront exposés à un risque accru d'exploitation ou d'abus sexuels. Le 13 mars dernier, lors de la présentation d'un rapport spécifiquement consacré aux enfants concernés par la crise des réfugiés, le comité de Lanzarote avait déjà noté à ce sujet les risques encourus par des mineurs hébergés dans des locaux mal éclairés où les sanitaires hommes et femmes ne sont pas séparés et où aucun espace ne leur est spécifiquement réservé. Ce texte soulignait par ailleurs que la Hongrie est à ce

jour le seul pays européen à ne pas appliquer le "bénéfice du doute" qui, en cas d'hésitation, oblige à considérer une personne comme un enfant en attendant la vérification de son âge.

Plan d'action d'ici le mois de mai

Dans sa lettre, M. Janizzi appelle les autorités hongroises à lui fournir une série d'informations sur d'éventuelles mesures prises afin de protéger les mineurs migrants contre les risques d'exploitation

sexuelle. Celles-ci doivent lui parvenir dans un délai d'un mois et le comité de Lanzarote se fondera sur ces précisions pour "agir en conséquence", conclut-il. Plus globalement, il faut noter que le COE a décidé de se centrer davantage sur l'accès des réfugiés et des migrants à leurs droits. Un "Plan d'action" pour la protection spécifique des enfants doit être adopté d'ici le mois de mai prochain.